

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du mardi 27 Juin 2017

**Présents** : M. Michel CADOT, Mme Odile MOULIN, M. Joël SIOU, M. Bruno ANEST, M. Jean-Marie CHAMPEAU, Mme Valérie CHESNOY, Mme Janique FOUCHÉ, M. Guillaume GRAFFIN, M. Bertrand HAMEL, Mme Marie-Thérèse JANOT-MORIN, M. Frédéric JORAND, M. Gérard LÉGER, M. Mickaël MOULIN, Mme Zakia PAVAN, M. Éric PLUNIAN, Mme Stéphanie PRÉVOT-GIRAUDO, Mme Isabelle RÉMY, Mme Séverine ROUSSEAU, M. Thierry SOLBES.

**Pouvoirs** : M. Sylvain MARIGNIER pouvoir à M. CADOT, Mme Brigitte COZZO pouvoir O. MOULIN,

**Absent** : Mme Corine REY.

**Nombre de membres** : Afférents au conseil municipal : 22.  
 Présents : 19.  
 Votants : 21.

**Date de la convocation** : 23 juin 2017.

**Secrétaire de séance** : Mme Zakia PAVAN.

**Ajout à l'ordre du jour** : Aide aux devoirs – rémunération des enseignantes.

**Le Conseil municipal n'émet aucune objection à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.**

#### **ORDRE DU JOUR**

1	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL.....	2
2	RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX.....	2
3	PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES ÉLÈVES DES COMMUNES EXTÉRIEURES .....	2
4	PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES .....	2
5	ÉCOLE PRIMAIRE – RYTHMES SCOLAIRES.....	3
6	AIDE AUX DEVOIRS RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTES.....	3
7	ÉCOLE MATERNELLE EXTENSION.....	4
8	DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES.....	4
9	INFORMATIONS DIVERSES .....	4
10	QUESTIONS DIVERSES .....	4

## **1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte rendu du Conseil municipal du 02/05/2017, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

**Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.**

## **2 RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

Pour l'année scolaire 2017-2018, il est proposé :

- ✓ De reconduire les tarifs en vigueur de la garderie périscolaire, de la salle des fêtes, des salles polyvalentes, des tables et des bancs ;
- ✓ De répercuter l'augmentation au 01/09/2017 des tarifs de notre prestataire de cantine scolaire (+1,84%). Le prix du repas facturé aux parents était de 3,50 € au 01/09/2016 ;
- ✓ De revoir la participation des parents au transport scolaire de Champagne, suite à la prise de la compétence « Transports » par la région Centre-Val de Loire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**DÉCIDE de maintenir les tarifs en vigueur de la garderie périscolaire, de la salle des fêtes, des salles polyvalentes, des tables et des bancs ;**

**FIXE le prix du repas de la cantine scolaire à 3,55 €, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;**

**RECONDUIT le prix de la prestation à 0,75 € du tarif spécial « enfant atteint d'une allergie alimentaire », les parents fournissant les repas.**

**FIXE la participation annuelle des parents au transport scolaire de Champagne, pour les frais de dossier, à 25 € par enfant pour les deux premiers et la gratuité pour les suivants, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017.**

## **3 PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES ÉLÈVES DES COMMUNES EXTÉRIEURES**

Les communes extérieures participent aux frais d'écologie à hauteur de 920,00 € par an pour leurs élèves scolarisés à Goussainville.

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 0.54% pour l'année scolaire 2017-2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**FIXE la participation des communes extérieures aux frais d'écologie à 925,00 € par élève et par an, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.**

## **4 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES**

Pour l'année 2016-2017, la Municipalité doit fixer son taux de participation aux frais des transports des lycéens de la Queue-lez-Yvelines, Villiers St Frédéric et Dreux, pour l'année écoulée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**FIXE la participation forfaitaire de la commune, pour l'année 2016-2017, sur présentation des justificatifs de paiement avant le 30/11/2017, pour un lycéen :**

- Scolarisé à la Queue-lez-Yvelines, Villiers St Frédéric, à 112 € ;
- Scolarisé à Dreux, à 89 €.

*Pour information, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017, conformément à la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRE), la compétence des transports scolaires pour les écoles primaires, les collèges et les lycées est transférée aux Régions.*

*La Région Centre-Val de Loire a décidé de prendre en charge la totalité des frais de transport, à l'exception des frais de dossier, pour les deux premiers enfants, d'un montant de 25 € qui resteront à la charge des parents.*

## 5 ÉCOLE PRIMAIRE – RYTHMES SCOLAIRES

Récemment le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des rythmes scolaires.

Le décret d'application devrait paraître prochainement et récemment, le Ministère de l'Éducation Nationale nous a indiqué, que trois options seraient possibles :

- ✓ Là où les communes sont satisfaites de l'organisation actuelle, elles pourront continuer à fonctionner selon les mêmes modalités.
- ✓ Là où émerge un consensus local entre le conseil d'école, la municipalité et l'inspecteur d'académie en faveur d'une autre organisation, une dérogation aux cadres existants sera possible à la rentrée 2018.
- ✓ Là où les acteurs sont prêts, des expérimentations pourront avoir lieu dès la rentrée prochaine 2017.

Le 26 juin 2017, le conseil d'école a voté pour le retour à la semaine de quatre jours, à partir de la rentrée prochaine 2017, à (11 voix POUR, 1 CONTRE).

Le retour à la semaine de quatre jours présente plusieurs intérêts :

- ✓ Pour les enfants, moins de fatigue, plus de concentration, particulièrement en fin de semaine.
- ✓ Pour les enseignants, les enfants sont plus appliqués au travail l'après-midi, quand les cours se terminent à 16h30.
- ✓ Pour les parents, baisse des charges, suppression du forfait annuel NAP, du transport mercredi matin et/ou mercredi midi pour certains, de la garderie le mercredi matin...
- ✓ Pour les collectivités, baisse des charges de personnel et de nettoyage des installations...
- ✓ Pour la Communauté de Communes du Pays Houdanais, pérennité des centres de loisirs...

Le Ministère de l'Éducation Nationale indique que les effets de l'aménagement du temps scolaire sur 4 jours ou 4,5 jours, sont négligeables, voire nuls, sur les résultats des élèves.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**CONSIDÉRANT les bienfaits du retour à la semaine de quatre jours pour les enfants, les parents, les enseignants, les collectivités ;**

**CONSIDÉRANT la position du Conseil d'école, largement favorable (11 POUR, 1 CONTRE) ;**

**CONSIDÉRANT la simplification du transport scolaire et la baisse des charges de 20% ;**

**DEMANDE au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, le retour à la semaine des quatre jours, dès la rentrée prochaine 2017.**

**Les horaires proposés seraient (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :**

**9 H - 12 H et 13 H 30 - 16 H 30.**

Pour information, les cours d'anglais et l'aide aux devoirs seront maintenus à partir de 16h30 au lieu de 15h45.

## 6 AIDE AUX DEVOIRS RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTES

L'aide aux devoirs, dispensée par les enseignantes durant ces deux dernières années, a été bénéfique pour les élèves et très appréciée par les parents. Il est proposé de la renouveler à la rentrée prochaine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**DÉCIDE la création de trois postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;**

**AUTORISE le Maire à faire appel aux enseignants volontaires, pour une durée de 2h15 par semaine, durant les périodes scolaires ;**

**FIXE la rémunération sur la base du taux horaire en vigueur indiqué par le Ministère de l'Éducation Nationale.**

## **7 ÉCOLE MATERNELLE EXTENSION**

La réglementation n'imposant pas l'installation d'un ascenseur, le porche pourrait être utilisé pour l'agrandissement du dortoir au rez-de-chaussée et la création d'un rangement et d'un bureau à l'étage. Les charges en moins, ascenseur, escalier extérieur, couvriront en partie l'investissement nouveau. Ainsi, ces travaux indispensables à court terme pourraient être réalisés pour la rentrée 2018.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

**CONSIDÉRANT l'opportunité de réaliser ces travaux simultanément au projet d'aménagement d'une salle de classe pour les GS-CP à l'étage de l'école maternelle ;**

**AUTORISE les modifications du projet initial, présentées dans les plans joints.**

## **8 DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES**

✓ Banque alimentaire d'Eure-et-Loir.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**DÉCIDE de ne pas accorder de subvention.**

## **9 INFORMATIONS DIVERSES**

Aucune.

## **10 QUESTIONS DIVERSES**

Aucune

**L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 20H55.**

Le Maire  
Michel CADOT